



Secrétaire académique

Gaétan Eperonnier

Secrétaire académique adjoint EPLE

Philippe Bolloré

## **COMPTE RENDU GROUPE DE TRAVAIL DU 09/10/2020 AVEC LE CONSEIL REGIONAL**

Etaient présents pour les EPLE :

A&I UNSA : Philippe BOLLORE-

2 représentants de l'association des gestionnaires

4 représentants des chefs d'établissement animateurs de bassin

Pour le conseil régional,

Mme CHADELAUD directrice DIRED

Mme LECONSTANT DIRED

M LAFFIN Directeur DBA

Mme CADET DIRED

M PATEL directeur DRH

Cette réunion de rentrée a pour but la préparation de la réunion avec les établissements du 04/11/2020, un point sur les problématiques de cette rentrée 2020/2021 est effectué.

### **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT COVID**

Le représentant A&I UNSA aborde le problème des dépenses liées à la crise sanitaire COVID 19 qui explosent alors que les recettes liées aux versements du service restauration chutent. Il indique que cette situation a été prise en compte par le département qui a attribué aux collèges une subvention spécifique.

La région précise que d'une part un certain nombre de dépenses, notamment de fluide ont diminué, et que d'autre part la situation budgétaire de la région et les délais pour l'instruction de telles demandes ne permettront pas le versement d'une telle aide aux lycées

### **VENTILATION ET CLIMATISATION SALLES**

Le représentant A&I UNSA indique qu'il a eu connaissance d'une réunion entre le rectorat et les collectivités sur la problématique de ventilation des salles.

La période chaude a commencé et les cours ne pourront pas se tenir sans ventilation des salles.

La région indique que l'on devrait se diriger vers l'autorisation de ventiler les salles, mais en respectant des vitesses de ventilation faibles pour éviter les risques de dispersion des virus, et que les lycées devront privilégier les ventilations naturelles.

Pour les salles peu ventilées ou salles informatiques, la climatisation sera autorisée durant les cours, mais aux intercours et à la pause méridienne la climatisation devra être éteinte et la salle devra être ventilée.

La région insiste sur la nécessité de veiller à l'entretien régulier des ventilateurs et climatiseurs.

## PROBLEME REPAS VEGETARIEN

L'obligation de proposer un repas végétarien par semaine a érodé la fréquentation de certains services de restauration en raison de la qualité des repas proposés.  
Ce rejet n'est pas uniquement le fait des élèves mais aussi des personnels ce qui indique que cela n'est pas uniquement lié à des changements d'habitudes alimentaires.

Il est demandé que des formations des responsables de cuisine permettent une amélioration de la qualité et de la variété des repas végétariens (pour éviter d'avoir des raviolis proposés presque toutes les semaines) et que soient pris en compte les surcoûts nécessaires à des menus végétarien de qualité.

La région indique qu'une réunion des responsables de cuisine a été organisée et qu'un livret de recettes a été mis au point.

Certains responsables de cuisine estiment ces recettes non adaptées à la restauration collective.

La région est surprise de cette objection car les recettes ont été validées par ces mêmes responsables, elle indique qu'elle se repencherà sur cette problématique.

## PROBLEME DU CALCUL DE LA DGF

Le représentant A&I UNSA indique que les nouveaux critères de calcul de la DGF ont entraîné EN 2020 des baisses de dotation difficilement supportables pour certains établissements (jusqu'à 100 000.00€ de diminution) et que les critères de vétusté devraient être réintégrés, car les réhabilitations ne diminuent pas les coûts liés à la vétusté et parfois même les aggravent.

La région précise que pour certains établissements l'importance de leurs fonds de roulement indiquait des excédents réguliers, mais elle indique qu'elle a pris en compte l'importance excessive de certaines diminutions de DGF et qu'elle a modifié certains critères pour corriger les réductions trop importantes de certaines dotations de fonctionnement.

## PROBLEME DES CRITERES D'IMPUTABILITE DES DEPENSES SUR LES CREDITS D'EQUIPEMENT

Le représentant A&I UNSA souhaite aborder le problème de l'apparition du critère d'investissement au lieu de celui d'équipement, ce glissement viserait à 'imputer sur les crédits d'équipement essentiellement les achats de matériels d'une valeur unitaire supérieure à 800.00€ HT, ce qui exclurait l'essentiel des dépenses effectuées sur ces crédits (informatique, mobilier, matériels pédagogiques...)

La région indique que c'est un rappel effectué pour l'instant pour les crédits d'équipement des EMATT, mais elle souhaite engager une réflexion sur l'utilisation de ces crédits, car elle est interpellée par la faiblesse du montant de certaines acquisitions ou par l'achat de consommable.  
Elle souhaite que ces crédits soient consacrés à l'achat de matériels ayant une certaine durabilité et elle propose d'organiser un groupe de travail sur la mise en place de critères pertinents d'imputabilité des dépenses sur ces crédits d'équipement.

## PROBLEME ABSENCES ET REMPLACEMENT PERSONNELS ATTEE

Le représentant A&I UNSA indique que la crise COVID 19 a augmenté fortement la charge de travail des ATTEE et cela se traduit par de nombreux arrêts plus longs, notamment avec les nécessités d'obtention des résultats des dépistages.

Les lycées se trouvent fragilisés avec des obligations d'entretien et de nettoyage alourdis et des personnels absents plus longtemps et non remplacés.

La région indique que les nouvelles procédures de recrutement rendent difficiles les remplacements et notamment le recrutement de contractuels (voir ci-dessous)

## NOUVELLES PROCEDURES RENOUVELLEMENT CONTRACTUELS

La région est obligée de mettre en place de nouvelles procédures d'affectation sur les postes vacants.

Ainsi à partir de JANVIER 2021 tous les postes vacants doivent être publiés sur PLACE EMPLOI PUBLIC.

Tous les personnels titulaires de métropole et de la réunion pourront postuler sur ces emplois vacants.

### Plusieurs conséquences :

- Les contractuels n'ont été recrutés que pour 6 mois lors de cette rentrée pour qu'en 2021 la nouvelle procédure soit appliquée et tout recrutement de contractuel a été suspendu (les contractuels dont les contrats se terminent avant janvier ne seront pas renouvelés avant le résultat des affectations sur les postes vacants).
- Les contractuels ne seront pas obligatoirement maintenus sur leur poste actuel. Ces postes seront publiés sur place emploi public et il y a des chances qu'ils soient pourvus par un titulaire de la réunion ou de métropole.
- Les contractuels devront candidater sur les postes publiés sur place emploi public, et ils devront candidater sur un maximum de poste, car ils ne seront pas prioritaires ni sur le poste occupé actuellement ni sur les autres postes vacants.

Le représentant A&I UNSA indique qu'il faut clairement informer et accompagner les contractuels en poste sur cette nouvelle procédure d'affectation.

## PROBLEME D'ACCES AUX FORMATIONS DES ATTEE

Il est évoqué les difficultés d'accès des agents ATTEE à des formations indispensables au bon fonctionnement des lycées (habilitation électrique, équipier 1ere intervention, nettoyage..) et il est demandé que certaines de ses formations puissent être organisées sur site.

La région indique que la formation des personnels ATTEE dépend du CNFPT et que la région n'a pas de prise sur le nombre de place proposé lors de ces formations. De plus ces offres de formation doivent être partagées avec l'ensemble de la fonction publique territoriale.

Elle indique que les lycées peuvent recourir à des organismes indépendants pour ces formations.

Il est répondu que ces formations sont chères et que les lycées n'étant pas les employeurs n'ont pas vocation à assurer la charge de ces formations.

## PROBLEMES DES CHANTIERS DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES

Il est fait état des nombreux problèmes sur les chantiers de réhabilitation ou de mises aux normes (maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage défaillante, entreprises faisant faillite bloquant les chantiers, multiples réserves sur les travaux jamais levés). La région ne pouvant pas intervenir, les établissements se trouvent désemparés faute d'interlocuteurs pouvant agir sur ces défaillances.

A cela s'ajoute les difficultés à être informé des travaux réellement prévus et le fait que des chantiers sont lancés sur des travaux qui ne sont pas prioritaires pour les établissements.

Il est demandé qu'une contractualisation soit mise en place entre la région et les lycées sur les travaux à engager et leurs ordres de priorité.

Il est demandé aussi qu'une cellule suive les problèmes laissés en instance après les chantiers.

Il est regretté l'absence de réponse aux différentes demandes de travaux ou de création de locaux, les lycées ne sachant pas si ces demandes seront traitées ou non.

## PROBLEMES RESEAU INFORMATIQUE

Des chefs d'établissement font état des problèmes liés aux débits des réseaux informatiques ou internet qui rendent difficile la mise en place des nouvelles options numériques et informatiques. Il est évoqué l'expérience d'extension du WIFI au lycée nord de ST DENIS, où pour l'instant les problématiques de raccordement à AMON posent problèmes.

Il est évoqué les nombreux problèmes liés aux configurations techniques imposés par la DSi.

Il est souhaité que ces problèmes de réseau soient évoqués en présence de la DSi.

## IMPUTATION REVERSEMENTS FRR ET FCSH

Un représentant de l'association des gestionnaires prend acte de la volonté de la région de ne plus calculer le fonds de restauration et le fonds commun du service hébergement sur les recettes du service restauration de l'année N-1, il demande que cette modification soit pérennisée.

La région indique que le retour au mode de calcul sur les recettes de l'exercice en cours est définitif y compris donc pour les années à venir.

La région propose que le prochain groupe de travail ait pour objet les critères d'imputabilité des dépenses sur les crédits d'équipement

Pour toute question sur ce groupe de travail vous pouvez contacter :  
Philippe BOLLORE [philippe.bollore@ac-reunion.fr](mailto:philippe.bollore@ac-reunion.fr)

